

## L'isolation Thermique nouvelle réglementation de la RT 2005.

Les pouvoirs publics se sont engagés à réactualiser les exigences réglementaires tous les 5 ans, après la RT 2000, la RT 2005 !

La maîtrise des consommations d'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont les objectifs visés par la France comme pour l'ensemble de la communauté internationale pour **préserver les ressources énergétiques et limiter le réchauffement climatique.**

### L'essentiel de la RT 2005

La **RT 2005** s'adresse aux constructions neuves ( ou extensions de constructions ) des bâtiments résidentiels et non résidentiels( tertiaires, bâtiment industriel...)

La **RT 2005** est applicable à toutes les constructions neuves dont le permis de construire a été déposé à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2006.

La **RT 2005** fixe des limites en matière de consommation d'énergie, et de déperditions des ponts thermiques.

### Les principales nouveautés de la RT 2005

10 % de performances supplémentaires sur les matériaux de construction par rapport à la RT2000.

Coefficient Cep\* exprimé en kWh/m<sup>2</sup> ( Surface hors œuvre nette ).

Calculs des consommations de rafraîchissement le cas échéant.

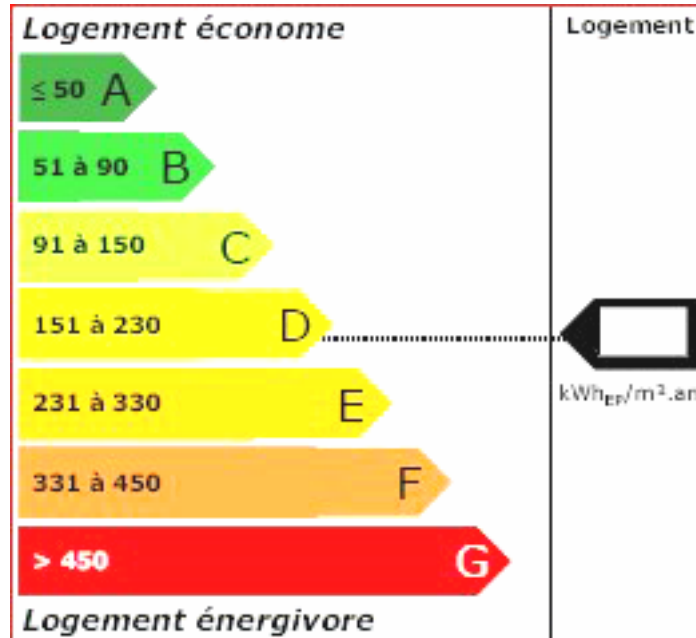
Valorisation des énergies renouvelables et de l'architecture bioclimatique.

Synthèse d'une étude thermique exigée à la fin de la construction pour faciliter les contrôles.

Mise en place d'une DPE\*, Diagnostic de Performance Energétique

DPE \*

Le **diagnostic de performance énergétique** est un des dispositifs importants du Plan Climat pour renforcer les économies d'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le domaine du bâtiment.



CEP\*

Consommation conventionnelle d'énergie d'un bâtiment pour le chauffage, la ventilation, la climatisation, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage des locaux. Elle s'exprime en énergie primaire, soit kWh/m<sup>2</sup>. an (m<sup>2</sup> de surface hors oeuvre nette)

